

# Jour de carence « Injuste, Inutile, Inefficace »

Le jour de carence pour maladie des fonctionnaires avait été créé en 2012 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, puis supprimé à partir du 1er janvier 2014 sous la présidence de François Hollande. **Le 20 novembre dernier, l'assemblée nationale a voté le rétablissement du jour de carence dans la Fonction Publique. Les agents publics de Pôle emploi sont directement concernés.**

L'objectif affiché par le gouvernement Macron est de « lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues en poste et coûte environ 170 millions d'euros par an ». Afin d'enfoncer le clou, certains n'hésitent pas à opposer salariés du public et du privé en invoquant « la nécessaire égalité de traitement entre public et privé ».

**ALORS POURQUOI MARYLISE LEBRANCHU, LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE SOUS HOLLANDE, AVAIT-ELLE JUGÉ CETTE MESURE « INJUSTE, INUTILE ET INEFFICACE » ?**

D'abord parce qu'un constat simple s'impose : une grande majorité des salarié-es du privé voient leur jour de carence pris en charge par la protection sociale complémentaire financée en grande partie par leur employeur. C'est le cas à Pôle emploi ! Ensuite parce qu'une étude de l'INSEE (que la représentation nationale ne pouvait pas méconnaître), portant sur le comportement des fonctionnaires d'Etat de 2012 à 2014, et publiée le 10 novembre démontre deux faits importants :

- ◆ « Si la part des absences d'une journée n'a pas changé, c'est parce que les agents ont pu préférer substituer une RTT ou une journée de congé à un arrêt maladie ».
- ◆ « En revanche, le jour de carence aurait fait augmenter de 25 % la prévalence des absences d'une semaine à trois mois ».

**EN D'AUTRES TERMES LE MICRO-ABSENTÉISME NE BAISSÉ PAS ET LES ARRÊTS MALADIE SONT PLUS LONGS.**

L'INSEE avance trois hypothèses pour expliquer cette situation :

- ◆ « Les agents auraient prolongé un peu leurs arrêts pour se venger d'une mesure qu'ils considéraient comme injuste ».
- ◆ « Les agents auraient prolongé un peu leurs arrêts pour être sûrs d'être guéris, sachant que prendre un arrêt court en cas de rechute était pénalisant, à cause de la carence ».
- ◆ « Les agents ne prenant plus d'arrêts courts en cas de petites maladies, leur santé se serait dégradée, ce qui aurait entraîné des arrêts plus longs ».

**LE SNU AFFIRME QUE CETTE MESURE EST INJUSTE, INUTILE ET INEFFICACE.**

**LE SNU DEMANDE À PÔLE EMPLOI D'ASSURER LA COMPENSATION DU JOUR DE CARENCE POUR LES AGENTS PUBLICS COMME IL LE FAIT POUR LES AGENTS PRIVÉS, 'DANS LE CADRE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT' QUI LUI EST SI CHÈRE.**

28 Novembre 2017

